

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/01

OBJET : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 15 mai

Les conseillers municipaux sont informés que le procès-verbal du dernier conseil est consultable sur le site Internet de la commune ;

<http://www.elliant.fr/ressources>

Est entendu que le compte-rendu de séance est affiché sous huitaine le plus près possible de la porte d'entrée.

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Le Maire,
René LE BARON



Extrait du registre des délibérations Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/02

OBJET : Avis de la commune concernant une vente de logements sociaux par le bailleur Habitat 29

L'Office Public HABITAT 29 a sollicité l'accord de l'Etat pour procéder à la vente de 6 logements, situés STANG LOUVARD à Elliant. Il s'agit de logements de typologie T3 et T4 qui ont été construits dans les années 70.

Ces logements seront proposés prioritairement à leurs occupants actuels. Ces ventes participeront à la mixité sociale sur la commune en favorisant une accession abordable à la propriété.

Ces ventes permettront par ailleurs à HABITAT 29 de reconstituer une offre nouvelle à partir des fonds récupérés.

Conformément à l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la décision du Conseil d'Administration d'HABITAT 29 reste soumise à l'avis de la commune d'implantation et aux collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements et à l'autorisation du Préfet.

Il vous est donc proposé :

- de donner votre accord pour autoriser HABITAT 29 à procéder à la vente des 6 logements situés STANG LOUVARD à Elliant ;

POUR : 21

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140502-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,



Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/03

OBJET : Avis de la commune sur la demande de la société CENTRALE BIOGAZ d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation avec plan d'épandage associé

Le Conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2014 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement concernant la demande de la CENTRALE BIOGAZ de QUIMPER portant sur l'exploitation d'une unité de méthanisation avec plan d'épandage associé des digestats produits située sur la Zone industrielle du Grand Guélen à Quimper

Vu le dossier soumis à enquête publique

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Emet un avis favorable

Le Maire avance l'argument que l'implantation est favorable à ce type de projet et n'apporte pas de nuisances à l'environnement immédiat.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140503-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,


Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/04

OBJET : Résiliation du marché de Maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux relatifs à la réalisation d'une Maison de la culture bretonne à Elliant pour motif d'intérêt général

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une Maison de la culture bretonne à Elliant dans l'enceinte du presbytère.

Le marché a été attribué à la société LIARD et TANGUY et notifié le 1er juin 2012.

Le Conseil Municipal a ensuite approuvé le lancement d'une procédure adaptée pour l'attribution des lots du marché de travaux de la réalisation d'une Maison de la culture bretonne à Elliant.

Par délibération en date du 5 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la proposition de la Commission d'attribution relative à l'attribution des 18 lots du marché.

Comme l'y autorise les articles 29 du CCAG PI et 45 du CCAG Travaux, la Commune souhaite mettre fin à l'exécution des prestations pour les motifs suivants :

- Un coût excessif de 2 551 077,46€ (TTC) qui limiterait les autres projets communaux à moyen et long terme.

Ce coût final n'était pas celui de la phase programmation qui par détermination de la SAFI, appréhendait le projet pour un montant de 1 743 471.39 € TTC

La concrétisation du projet (Les différentes phases et notamment celles de la conception architecturale) a vu le montant de la programmation croître de 46,32%.

Ci-après, le montant détaillé des phases architecturales pour les travaux permet de se rendre compte de l'inflation non-maîtrisée (+ 54.4%)

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/05

OBJET : Autorisation donnée au maire à signer une mission d'assistance avec la SAFI

Il est proposé au conseil municipal de confier une mission d'assistance à la SAFI ainsi déclinée :

- Assistance à la résiliation et la clôture technique, administrative et financière de l'ensemble des marchés de service et de travaux passés dans le cadre de l'opération Maison de la Culture bretonne

Le montant de la prestation est estimé à 6000 € HT (7 200 € TTC) (hors contentieux).

Le conseil municipal approuve l'appel à la SAFI pour une mission d'assistance et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un devis au montant exprimé ci-avant.

POUR : 19
CONTRE : 4
ABSTENTION : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140505-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Le Maire,
René LE BARON



Programmation	1 100 000 €
Etude d'esquisse (ESQ)	1 291 000 €
Etude d'avant-projet (APS)	1 394 000 €
Avant-projet définitif (APD)	1 518 000 €
Etude de projet – plans détaillés (PRO)	1 463 000 €
Dossier de Consultation des Entreprises	1 587 075 €
Assistance aux contrats de travaux (ACT)	1 602 000 €
Ouverture des plis	1 698 427.84 €

- Les surfaces de cette Maison de la Culture bretonne ne sont pas en adéquation avec les surfaces attendues et exprimées par les associations
- Motif d'intérêt général dans la mesure où elle doit faire face à deux projets sanitaires prioritaires.

En effet, d'une part, le départ, annoncé en janvier 2014, de l'un des deux médecins de la Commune à compter de l'été 2014 a entraîné le classement de la Commune en zone prioritaire par l'Agence Régionale de Santé.

A ce titre, la création d'une Maison de la Santé permettrait de rendre la Commune plus attractive et d'accueillir dans des conditions favorables un médecin supplémentaire en offrant une coordination nécessaire de la continuité des soins.

D'autre part, un rapport de la CLCV (sous-couvert de CCA) en date du 18 mars 2014 fait état d'un taux de Radon anormalement élevé dans les bureaux du service administratif de la Mairie (850 Bq/m3).

Le Radon a été reconnu cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Pour les lieux accueillant du public, la valeur recommandée est de 400 Bq/m3.

Il est donc nécessaire et urgent de réaliser des travaux dans la Mairie afin de réduire le taux de Radon présent dans les locaux.

Les contraintes budgétaires de la Commune ne permettant pas d'envisager ces deux projets tout en maintenant le projet actuel, il est proposé au Conseil Municipal d'abandonner le projet de Réalisation de la Maison de la Culture Bretonne.

Le projet de Réalisation de la Maison de la Culture Bretonne est actuellement suspendu par ordre de service en date du 1er avril 2014.

Les travaux déjà exécutés sont les suivants :

- Retrait amiante, gros œuvre et démarrage charpente couverture pour un montant total de 84 669.11 €

Au terme de l'article 14.1 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre, l'entreprise titulaire a droit à une indemnité de résiliation fixée à 5% du montant initial HT du marché diminué du montant HT non révisé des prestations reçues.

Conformément à l'article 46.4 du CCAG Travaux, les entreprises titulaires des marchés de travaux ont droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage fixé par les documents particuliers du marché ou, à défaut, de 5 %.

Les titulaires des marchés ont droit, en outre, à être indemnisés de la part des frais et investissements, éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées, sur présentation des justifications nécessaires.

Outre les justificatifs susceptibles d'être produits par les entreprises titulaires, les frais d'indemnisation forfaitaire des titulaires des différents marchés, maîtrise d'œuvre comprise, représentent environ 88.000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et débattu, le Conseil Municipal :

DECIDE l'abandon du projet de travaux de réalisation d'une Maison de la Culture Bretonne ;

FIXE les modalités de calcul de l'indemnité qui sera versée aux entreprises titulaires selon les conditions prévues aux CCAG PI et CCAP du marché de maîtrise d'œuvre et celles prévues aux CCAG travaux et CCAP des marchés de travaux ;

DIT que les frais d'indemnisation seront prélevés sur le reliquat des crédits réservés à l'opération et payés en charges exceptionnelles.

POUR : 19

CONTRE : 4

ABSTENTION : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Le Maire,
René LE BARON



Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/06

OBJET : Autorisation donnée au maire de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un MAPA (marché en procédure adapté)

L'arrêt de la construction du bâtiment dit « Maison de la Culture bretonne » entraîne la nécessité de réfléchir sur les besoins toujours présents des Associations elliantaises et de la bibliothèque. Monsieur le Maire **souhaite qu'en sus de ces besoins**, le conseil municipal se penche sur les conditions de travail du personnel ainsi que l'accueil des personnes se présentant en mairie. En effet, à l'heure actuelle, le bâtiment « mairie » n'est plus adapté en terme d'accessibilité (escaliers, wc à l'étage...), de gestion du travail (déperdition de temps, espaces réduits, luminosité, ergonomie...) et présente une mesure de radon qui n'est pas admissible (cf. 850 Bq/m3)

De fait, plutôt que d'envisager un projet qui ne prenait en compte qu'une partie des besoins, la municipalité a le souhait de réfléchir plus globalement et propose un programme en 3 temps :

Projet n°1 :

- Rénovation du presbytère en mairie
- Rénovation de la mairie en médiathèque au rez-de-chaussée

Projet n°2 :

- Extension de la salle PENNANEAC'H pour l'hébergement des associations culturelles

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire :

- à signer, selon les besoins une mission de programmation pour le projet n°1
- à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre correspondant au résultat de cette programmation, selon le code des marchés publics
- à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet n°2 correspondant à l'extension de la salle PENNANEAC'H

POUR : 19
CONTRE : 4
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Le Maire,
René LE BARON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140506-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/07

OBJET : Autorisation donnée au maire de lancer le projet Maison de la Santé

La réflexion sur le projet « Maison de la Santé » remonte à l'été 2011. Plusieurs réunions ont eu lieu en mairie, avec les professionnels de santé de la commune ainsi que l'ARS et ce afin d'anticiper le départ d'un médecin généraliste (retraite). Il s'agissait en effet de projeter un lieu médical dans lequel un projet de soin pourrait être envisagé permettant des conditions de travail favorables à l'installation de médecins généralistes.

L'étude de faisabilité a été réalisée préalablement par la SAFI avec le concours d'un cabinet d'architectes et d'un économiste sur la base des données de programmes fournies par les différents preneurs potentiels et en coordination avec les professionnels de santé.

Le projet est de nouveau porté par la nouvelle municipalité qui souhaite s'engager plus en avant et confier officiellement le projet de l'opération à la SAFI.

La commune a transmis un courrier d'intention à la SAFI afin de confirmer son intérêt pour participer à l'opération et HABITAT 29 a manifesté sa volonté d'inscrire les 12 logements dans la programmation 2014, et de les financer sur fonds propres.

Le prix de vente de l'opération est estimé à 955 000 € HT pour les locaux médicaux.
Le prix de vente au m2 habitable serait de 2100 € HT pour des locaux professionnels finis.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire :

- à signer tous documents engageant l'opération de façon officielle à la SAFI qui sera en mesure de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Le Maire,
René LE BARON

A blue circular stamp from the Mairie d'Elliant is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Le Baron'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/08

OBJET : Décision modificative n°2 au budget général

Une nouvelle décision modificative est soumise à l'approbation du conseil, après avis favorable de la commission finances du 11 juin 2014.

Section de fonctionnement

Désignation (Chap, article ou opération)	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
678 Autres charges exceptionnelles		+90 000		
023 Virement à la SI	-42 339			
73111 Contributions directes				20 620
74121 Dotation de solidarité rurale				16117
74 127 Dotation de péréquation				10 924
TOTAL S/FCT	-42 339	+90 000		47 661

+47 661

+47 661

Section d'investissement

Désignation (Chap, article ou opération)	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
13251 GFP de rattachement		+ 36 252		
Opération 118 (20 422 Subvention d'équipements aux personnes de droit privé	-36 252			
021 Virement de la section de fonctionnement			-42 339	
Opération 108 (2313 constructions)	-42 339			
Opération 127	-30 000			
Opération 104		+30 000		
TOTAL S/INVT	-108 591	+66 252	-42 339	

-42 339

-42 339

POUR : 19
CONTRE : 4
ABSTENTION : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Le Maire,
René LE BARON



Extrait du registre des délibérations Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/09

OBJET : Examen des subventions aux Associations

Suite aux commissions « vie associative » et « finances » du 11 juin, Monsieur Nicolas POSTIC, adjoint à la vie associative propose le vote des subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	Propositions 2014	Subv. exceptionnelles
ASSOCIATIONS ELLIANTAISES	47068.30 €	3500 €
A.E.P. Ecole Ste Anne	10 205	
A.P.E.Ecoles publiques	2300	
ADOLOISIRS ELLIANT	200	
AIDE FAMILIALE / A.D.M.R.	530	
AMICALE LAÏQUE	970	
ASS. DES FONTAINES	280	
ASS. GYMNASIQUE	300	
ASS. L'EAU ET LA TERRE	190	
Association des donneurs de sang	200	
Association Keryane	200	
BASKETT CLUB ELLIANT	440	
GRIBOUILL'ART	300	
Bro Marc'h Houarn	500	
CERCLE CELTIQUE	2100	2000
CLUB DE NATATION	1400	
COMITE GESTION SALLE POLYVALENTE	1200	
D.D.E.N. C/M PICHAVANT	50	
DOJO CLUB ELLIANT AIKIDO	360	
ELLIANT KOUMANDI KOURA (CEZA)	200	
FOYER LES GENETS	300	
INSTITUT RURAL	4200	
JUDO	1630	
LES MELENICKS	2450	1000
MUSIQUE AU PAYS MELENICK	5000	
NOËL DES ECOLES - 3,90/élève	612.30	
OFFICE DE TOURISME INTERCOM	7621	
SYTEM HANDBALL	1000	500
TENNIS DE TABLE ELLIANT/TOURC'H	600	

Théâtre des 2 lunes	330	
U.N.C. A.F.N.	400	
AUTRES ASSOCIATIONS	2110	
A.D.A.P.E.I.	100	
Association Les joutes de Kernével	150	
Association sportive Collège Pensivy	100	
Chiens guides d'aveugles	50	
Handi Chiens	50	
CROIX ROUGE FRANCAISE	400	
Diwan	460	
Enfance et partage	50	
SECOURS CATHOLIQUE	100	
SECOURS POPULAIRE	100	
Collectif Droits d'Asile	50	
TAPORI A.T.D. QUART MONDE	100	
Association Bibliothèque sonore	50	
Association France Alzheimer	50	
VOYAGE D'ETUDE 5 €/Enfant/Jour		
Rêves de Clown	50	
Cheval breton de l'aven	200	
Céline et Stéphane	50	
TOTAL GENERAL	49278.30	3500
	52 678.30 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, alloue les subventions ci-dessus pour 52 678.30 €.

POUR : 23

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140509-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Le Maire,
René LE BARON



Extrait du registre des délibérations Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/10

OBJET : Convention avec CCA pour l'emploi de maîtres-nageurs

Afin d'ouvrir la piscine découverte comme chaque été, la commune a publié une annonce pour l'emploi d'un maître-nageur (H / F). Cette annonce est restée infructueuse.

La mairie a alors sollicité CCA afin de connaître la disponibilité de son personnel de bassins (Espaces aquatiques de Concarneau et Rosporden). Il s'avère que l'espace aquatique de Concarneau étant fermé momentanément, CCA peut répondre à la sollicitation d'Elliant et mettre à disposition du personnel habilité (éducateurs).

Cette mise à disposition va se traduire par une convention, confortée par éventuellement la signature d'une situation propre à chacun des éducateurs qui interviendront.

La convention fixe notamment les conditions de remboursement des coûts salariaux des personnels concernés par la commune d'Elliant (remboursement au coût réel de l'agent) ainsi que la prise en charge des frais de déplacement des agents pour se rendre sur la commune d'Elliant (pris en charge par CCA).

POUR : 23

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140510-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,



Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/11

OBJET : Approbation du règlement intérieur de la piscine et du Plan d'organisation de surveillance et des secours

Vu le Code du Sport, et notamment les articles L 321-7, L 322-1 à L 322-9, D 322-12 à D 322-17, R 322-18 et A 322-12 à A 322-18, **Vu le Code de la Santé Publique**, et notamment les articles L 1332-1 à L 1332-9, L 1337-1, D 1332-1 à D 1332-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code Pénal, et notamment les articles R 610-5 et R 632-1,

Considérant que, dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le fonctionnement de la piscine estivale par un règlement intérieur et d'organiser la surveillance et les secours de cet équipement de loisirs

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur de la piscine (consultable sur simple demande – sera affiché à proximité du bassin),
- d'approuver le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (consultable sur simple demande – sera affiché à proximité du bassin),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur et le Plan d'organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine.

POUR : 23

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/12

OBJET : Camp international : fixation des tarifs

L'ALSH organise un camp dit « international » qui réunit plusieurs nationalités sur Elliant. C'est un séjour qui aura lieu du 7 juillet au 16 juillet 2014 à Elliant. Le tarif est fixé à 100 euros pour les jeunes d'Elliant et de Tourc'h et 130 euros pour les jeunes des communes extérieures à Elliant et Tourc'h. Il n'y a pas d'acompte à verser. La totalité sera à payer en une fois. La validation du conseil municipal est donc demandée afin que l'ALSH puisse facturer la prestation aux familles.

POUR : 23
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140512-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

Le Maire,
René LE BARON



Extrait du registre des délibérations Séance du 18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, Maryse CLEREN, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, Annie LE GUERN, Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Charles DERVOËT, Isabelle NOHAÏC.

Absents excusés :

M. Albert LE GALL a donné pouvoir à M. Loïc COUSTANS
M. Olivier LANNUZEL a donné pouvoir à Mme Léna LE BRIS
Mme Annie PICHON a donné pouvoir à Mme Isabelle NOHAÏC

Est nommé secrétaire de séance M. Loïc COUSTANS

Date de la convocation : 12 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/05/13

REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION 2014/03/06 DU 10 AVRIL 2014

OBJET : Disposition concernant les élus

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation et aux autres conseillers municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du C.G.C.T.). Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

Considérant que la commune de ELLIANT appartient à la strate de 1000 à 3499 Habitants,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, 43% de l'indice brut 1015,
- et du produit de 14.5 % de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints,

Soit 4390.69 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

A compter du 28 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 43 % de l'indice 1015 ;

1^{er} adjoint au 5^{ème} adjoint : 14.5 % de l'indice brut 1015

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

POUR : 23

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 juin 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 juin 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212900492-20140701-DELIB20140513-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2014

